



Conseil scientifique

Saint-Gilles les Bains le 21 avril 2015

Lettre ouverte à Madame la Ministre des Outre-Mer

Madame la Ministre,

A l'heure où est remise en question l'intégrité, donc l'avenir, de la Réserve Nationale Naturelle Marine de La Réunion (RNNMR), protégeant le patrimoine naturel commun que nous avons le devoir de transmettre ; à l'heure où les incertitudes et le manque de connaissances sur la biologie et le comportement des requins doivent nous inciter à la plus grande prudence ; nous, les membres du Conseil scientifique de la RNNMR, ni partisans ni défenseurs des requins, soutenons que l'existence de cette aire marine protégée est fondamentale tant pour le présent que pour le futur de La Réunion et de sa population.

L'établissement d'une réserve marine est la traduction d'un projet de société durable. La création de la RNNMR s'est inscrite dans un large débat partagé avec l'ensemble des acteurs et des usagers. Elle répond à l'urgence de protéger un écosystème naturel marin reconnu comme le support d'une biodiversité exceptionnelle mais malheureusement extrêmement menacée. Elle prend également en compte les piliers économiques et sociaux, en permettant de nombreux usages et activités économiques.

Aujourd'hui, « l'effet réserve » attendu, si souvent mal compris, vise le bon état de l'écosystème côtier en préservant la biodiversité récifale et, par voie de conséquence, des stocks de reproducteurs capables d'alimenter les ressources exploitables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la réserve. Les mesures de gestion de sa fréquentation, des usages et de son exploitation, s'inscrivent aujourd'hui pleinement dans cet objectif. Pour évaluer cet « effet réserve », sont étudiés des indicateurs de la qualité de l'habitat naturel, du bon fonctionnement du milieu et de la pression d'exploitation. Les mesures récentes révèlent, entre autres, une faible augmentation de la quantité de poissons dans les zones sanctuaires (5% RNNMR) où la pression humaine est la plus limitée. Toutefois cette augmentation, si elle est perceptible, reste faible : de 300 kg/ha à 500 kg/ha, soit 7 à 10 fois moins que celle mesurée sur des récifs reconnus en bonne santé (dans les îles Eparses par exemple). Ces prémices positives observées dans les zones sanctuaires confirment, s'il le fallait encore, l'intérêt majeur des mesures de protection renforcées pour permettre à terme une restauration des peuplements de poissons, et tout particulièrement des espèces ciblées par la pêche. Avec le retour confirmé d'espèces devenues rares, ces résultats témoignent d'une possibilité réelle de reprise d'une dynamique de croissance qui devrait s'amplifier avec le temps.

En tout état de cause, relier une augmentation des attaques de requins à l'"effet réserve" et désigner la réserve marine comme responsable de ces attaques relève d'un raisonnement spéculatif adopté par certains mais qui ne repose sur aucun élément objectif. D'une part, parce que la biomasse en poissons est encore faible dans la réserve. D'autre part, parce que le requin bouledogue n'est pas un requin habituellement inféodé au récif comme peuvent l'être d'autres espèces de requins (requin corail, requin gris de récif, requins pointes blanches ou noires) présentes dans les années 70-80 et aujourd'hui très rarement observées (la pêche côtière ayant majoritairement contribué à leur disparition progressive).

Le requin bouledogue, opportuniste, pourrait avoir profité du déséquilibre actuel de l'écosystème récifal en circulant dans cet espace libéré par les requins récifaux. Le retour à un meilleur état de santé des récifs coralliens et des espèces associées participerait à un meilleur équilibre de l'ensemble de l'écosystème et pourrait limiter la présence des squales aujourd'hui problématiques. Quant au requin tigre, il n'est probablement pas à mettre sur le même plan : s'il est classiquement associé aux espaces insulaires, il est moins impliqué dans les attaques à La Réunion que le requin bouledogue.

Dans la plus grande partie du périmètre de la Réserve la pêche est autorisée et, par conséquent, celle des requins tigres et bouledogues reste possible. Cependant, il apparaît nettement au CS que le positionnement de dispositifs de régulation dans le périmètre protégé de la RNNMR va à l'encontre des principes érigés pour sa création et qui ont été retenus dans le décret de février 2007.

Des expérimentations de pêche aux requins bouledogues et tigres en Baie de Saint-Paul et au sein de la RNNMR (Roches Noires) ont été menées (CapRequins 1). Leurs résultats concluent que si le dispositif de « smart drumlines » peut aujourd'hui contribuer à une pêche de régulation des populations de squalés ciblés, il ne peut être considéré comme un dispositif de protection des usagers. L'étude CHARC montre, quant à elle, que l'on n'est pas encore en mesure, aujourd'hui, de pouvoir évaluer ni l'effectif de ces populations de requins, ni leur niveau d'isolement génétique (taux d'échanges des différentes populations à l'échelle régionale). Les connexions avec d'autres régions de l'océan Indien sont très probables et constitueraient la source d'entrée de nouveaux individus dans les eaux réunionnaises, compte tenu de la mobilité avérée des espèces ciblées, de leur capacité et de leur rapidité de déplacement en zone côtière autour de notre île. Il est vraiment indispensable de mieux comprendre les déterminismes environnementaux qui influencent la présence des requins bouledogues près de la côte.

Le principe de précaution et la défense de l'intérêt général devraient guider les décideurs politiques dans la sécurisation des usagers de la mer à La Réunion.

Quelles perspectives à une réduction des prérogatives de la RNNMR ?

Les conditions qui ont prévalu à l'installation de la RNNMR sont, aujourd'hui et plus que jamais, d'actualité. L'urbanisation a été multipliée par trois sur l'ouest de La Réunion depuis 1980. Avec le projet d'irrigation du littoral ouest, près de 50 millions de m³ d'eau sont déversés sur l'ouest depuis 2011, et près de 100 millions à terme. Les systèmes de traitement des eaux, bien qu'en progrès, sont encore insuffisants. Les intrants chimiques ne sont toujours pas correctement maîtrisés. En revanche, l'outil de gestion des récifs coralliens qu'est la réserve marine permet de limiter les pressions humaines qui s'exercent sur l'écosystème récifal sans pour autant les interdire (une quarantaine d'activités y étant recensées).

Réduire le rôle et la surface de la RNNMR ne pourrait que se traduire par un coup d'arrêt aux timides tendances à l'amélioration du milieu en aggravant les déséquilibres. L'écosystème corallien est une véritable structure vivante élaborée par les coraux constructeurs au sein de laquelle tous les maillons biologiques sont interconnectés. Quels qu'ils soient, les déséquilibres impactent au final la croissance du récif. Nous le soulignons à nouveau, toute limitation de la RNNMR annihilerait immédiatement la dynamique initiée de restauration des ressources potentiellement exploitables par la pêche.

De plus, le maintien de la qualité écologique du milieu est le principal garant du maintien des plages récifales. La régression de la barrière récifale deviendrait irrémédiable. Elle ne pourrait plus jouer son rôle de protection physique du littoral. A court, moyen ou long terme, l'érosion des plages s'accroîtrait. Ces dernières étant de moins en moins alimentées par les sédiments issus des coraux constructeurs du récif, elles resteraient cependant de plus en plus exposées aux événements extrêmes comme les cyclones. De nouveaux risques pour la population (intensification de l'érosion, de la submersion marine) seront à gérer.

Tous les usagers de la mer, tous les acteurs économiques et touristiques, tous les Réunionnais ont intérêt à ce que les récifs coralliens de La Réunion poursuivent leur restauration timidement initiée ces dernières années. La Réserve Nationale Naturelle Marine de La Réunion est au cœur de ce processus fondateur. Plus que jamais, elle a un besoin vital de soutien, de temps et de moyens pour pouvoir jouer avec succès le rôle essentiel qu'elle porte pour La Réunion toute entière.

La Réserve Nationale Naturelle Marine de La Réunion n'est pas le problème responsable des attaques de requins mais un des acteurs essentiels et forts pouvant contribuer aux solutions de la crise que ces attaques ont générée.